



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Ministère public

Hausse de la criminalité et nombreux changements ont rythmé 2023

L'exercice 2023 a vu le volume d'activité du Ministère public (MP) progresser encore, dépassant la barre des 20'000 nouvelles affaires (+ 3.5 %), alors que le nombre d'enquêtes en cours en fin d'année a augmenté de 12.5 %, le portant à son plus haut niveau depuis dix ans, soit près de 9'400 dossiers. C'est le reflet de procédures toujours plus complexes et d'une criminalité accrue, notamment en matière de vols et brigandages (+ 30 %) et d'infractions contre l'intégrité sexuelle (+ 13.1 %). Afin de mieux appréhender certains phénomènes criminels pointus, le Ministère public a décidé de développer trois pôles de compétence dans les domaines des violences domestiques, de la criminalité économique et de la cybercriminalité. Enfin, l'institution a vu son autonomie renforcée au 1er janvier 2023, avec la création du Collège des procureurs, organe de gouvernance du MP, qui rapporte désormais sur son activité au nouveau Conseil de la magistrature.

Après avoir renoué avec des chiffres prépandémie l'année précédente, le volume d'activité du Ministère public en 2023 a poursuivi sa progression, tant en termes de nouvelles affaires (20'528 / + 3.5 %) que de dossiers en cours (9'412 / + 12.5 %) au 31 décembre, ce dernier chiffre représentant un point culminant depuis 10 ans.

Le nombre d'ordonnances de classement (2'380 / + 3.3 %) a légèrement progressé, tandis que celui des ordonnances pénales (12'120 / + 0.7 %) et de non-entrées en matière (2'493 / + 0.9 %) demeure stable. Les mises en accusation affichent un recul (1'623 / - 12.2 %).

Nonobstant la complexification des procédures et une charge de travail du personnel toujours plus importante, s'agissant des durées, 83 % des enquêtes ont pu être closes en moins de 12 mois (dont près de 65 % en moins de 6 mois).

Une hausse et un durcissement de la criminalité

Les domaines particulièrement concernés par des variations entre 2022 et 2023 sont les vols et les brigandages, qui ont connu une véritable explosion (+ 30.0 %), les infractions contre l'intégrité sexuelle (+ 13.1 %), les infractions économiques (+ 7.5 %)

et la circulation routière (+ 5.6 %). Au chapitre des diminutions, on peut relever les domaines de la pornographie (- 21.6 %), des actes d'ordre sexuel avec les enfants (- 19.6 %), des infractions en matière de stupéfiants (- 6.2 %), des violences conjugales (- 5.2 %), ainsi que des infractions à la Loi sur les étrangers et l'intégration (- 2.0 %). Sont demeurées d'une certaine stabilité les infractions contre l'honneur (- 0.5 %).

Il y a lieu de relever qu'un certain durcissement de la criminalité est constaté, notamment en ce qui concerne le Ministère public des mineurs, concrétisé par l'augmentation du nombre de cas nécessitant un acte d'accusation (29 / + 81.3 %) et l'intervention d'un procureur (20 / + 122.2 %).

Création de trois pôles de compétence et numérisation de la justice vaudoise

Concernant la poursuite pénale, des efforts particuliers doivent être accordés à la lutte contre les violences domestiques, la criminalité économique et la criminalité informatique (cybercriminalité). À cet égard, des pôles de compétence dans les deux premiers domaines ont vu le jour en 2023 ; un troisième, consacré à la cybercriminalité, est quant à lui opérationnel depuis le mois d'avril 2024. Ces pôles de compétence ont notamment pour vocation d'assurer une formation poussée de leurs membres, un échange efficace des informations et des synergies étendues avec les partenaires du MP. Un bilan sera effectué après deux ans de fonctionnement.

Les travaux de numérisation de la justice vaudoise se sont poursuivis à bon rythme en 2023, notamment au sein du projet cantonal ejustice.VD auquel sont associés l'Ordre judiciaire vaudois et le MP. Quand bien même les échéances de réalisation sont fixées au niveau fédéral, il peut être constaté que le cap est maintenu.

Une autonomie du Ministère public renforcée

L'année 2023 a vu l'entrée en fonction du nouvel organe de direction du MP consacré par la Loi sur le Ministère public, le Collège des procureurs, composé du Procureur général et des deux Procureurs généraux adjoints. Dans le même temps, le MP a vécu sa première année d'indépendance renforcée, découlant de la suppression de son rattachement administratif à l'un des sept départements constituant le pouvoir exécutif du canton. Cette nouvelle structure et cette indépendance ont nécessité d'importantes mesures de réorganisation internes, qui se poursuivront en 2024. Enfin, l'année passée sous revue aura aussi été marquée par l'entrée en fonction du Conseil de la magistrature, nouvelle autorité de surveillance administrative et disciplinaire du MP.

Le rapport d'activité du Ministère public 2023 est disponible sur www.vd.ch/mp/publications

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 06 mai 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Vincent Derouand, responsable de la communication, Ministère public,
[communication.mp\(at\)vd.ch](mailto:communication.mp(at)vd.ch), 021 316 57 98